



ÉCHILLAIS SOUBISE

LA LETTRE AUX RIVERAINS

DU CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS D'ÉCHILLAIS

Édito

LA SANTÉ, UNE EXIGENCE PRIORITAIRE



Le SIL a à cœur de préserver la santé et la sécurité de nos concitoyens.

Le choix de construire un nouveau Centre de valorisation des déchets, hautement

performant d'un point de vue environnemental, technique, économique mais aussi sanitaire répond à cet enjeu.

Toutefois, nous savons que la bonne volonté ne suffit pas, il faut des actes forts. Aussi, le SIL s'est-il engagé à être le plus exigeant possible : vous trouverez dans cette lettre nos engagements en la matière.

La toute récente prise de parole de Bernard Meunier, Directeur de Recherche émérite au CNRS vient confirmer de manière scientifique que la construction d'un incinérateur "nouvelle génération" garantira la protection de santé des habitants du territoire.

Votre santé est un enjeu sur lequel nous ne transigerons pas. Il est de notre devoir de vous apporter information et transparence. Je souhaite que ce courrier y contribue.

Vincent Barraud
Président du SIL

PRÉSERVER ET GARANTIR LA SANTÉ DES RIVERAINS : UN ENGAGEMENT DU SIL, CONFIRMÉ PAR LES EXPERTS SCIENTIFIQUES

Afin de garantir la fiabilité des performances sanitaires du futur centre de valorisation des déchets, le SIL, au-delà du respect des obligations légales, s'est entouré d'experts scientifiques reconnus.

Validé par l'Institut national de Veille Sanitaire¹ et la Préfecture (donc par l'État) en 2014, le projet a également reçu l'aval et le soutien du Professeur Narbonne (professeur de toxicologie auprès de l'Anses²).

Fin novembre 2015, Bernard Meunier, directeur de recherche émérite au CNRS, membre de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie Nationale de Pharmacie, a tenu à témoigner dans une lettre ouverte adressée à l'Association "Veille Santé Environnement" (association regroupant un collectif de médecins du Pays Rochefortais), de sa confiance envers le projet. Nous vous en livrons quelques extraits.

LE TÉMOIGNAGE DU PROFESSEUR BERNARD MEUNIER

"Ayant vécu à Rochefort, j'ai gardé des contacts et un attachement à la vie locale. Aussi, je me tiens informé de l'évolution des discussions à propos de la construction du nouvel incinérateur d'Échillais, moderne, aux normes européennes qui sont strictes"...

energy production in Denmark" publiée en 2014, il faut retenir que les incinérateurs sont modernes, les effluents gazeux sont exempts de poussières, de métaux lourds, de gaz acides, d'oxydes d'azote, de dioxine, de furannes".

L'incinération : une des méthodes les plus efficaces et les plus propres pour traiter les ordures

L'exemple du Danemark

Le professeur Meunier fait référence au Danemark qui "a fait ce choix depuis de nombreuses années et s'est équipé d'une trentaine d'incinérateurs modernes". Ce choix a été fait "en toute sérénité ... pour faire face à ce que tout le monde sait : le 100 % recyclable n'existe pas". "De l'étude intitulée "Experiences with waste incineration for

Une étude de l'Institut national de Veille Sanitaire

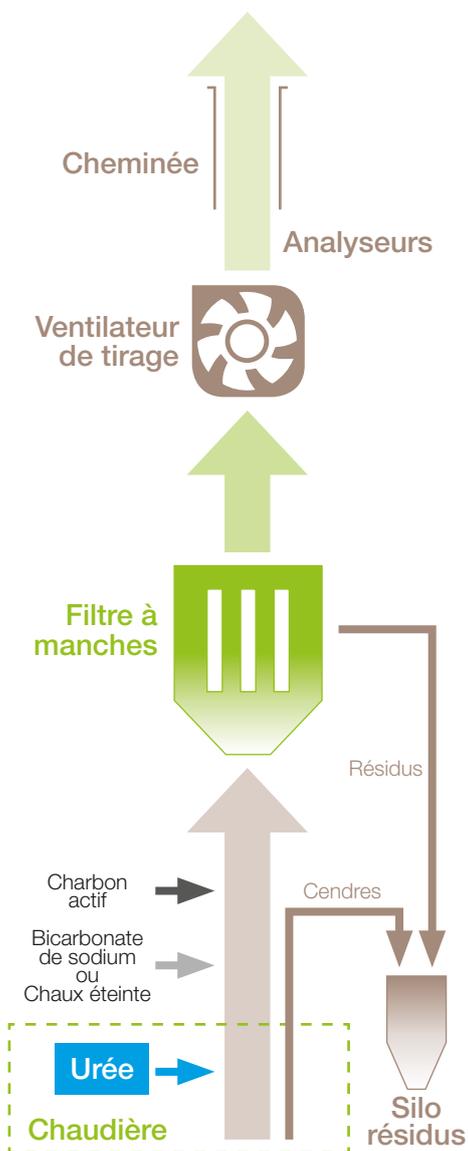
Enfin, Bernard Meunier cite une étude de l'Institut national de Veille Sanitaire publiée en 2008. "Cette étude conduit à une conclusion très claire. En montrant un impact des rejets atmosphériques des incinérateurs d'ordures ménagères sur le risque de cancers entre 1990 et 1999, cette étude confirme l'utilité des mesures de réduction des émissions de polluants qui ont été imposées à ces installations industrielles depuis la fin des années 90. On peut dès lors s'attendre à une diminution du risque de cancer chez les populations exposées aux niveaux actuels d'émission".

Retrouvez l'intégralité de la lettre du professeur Meunier sur le site www.sil-dechets.fr

LE PRINCIPE DU TRAITEMENT DES FUMÉES

La purification des gaz est un processus technique et complexe, qui se fait en plusieurs étapes :

- 1 La première étape, appelée dénitrification (traitement des oxydes d'azote), est effectuée au sein même de la chaudière.
- 2 La seconde est réalisée grâce à l'injection d'un agent neutralisant pour abattre les polluants acides, et d'un réactif d'absorption pour capter les molécules organiques et les métaux lourds.
- 3 La dernière étape consiste en une filtration visant à capter les poussières et les résidus. Ces résidus et les cendres collectées sous la chaudière sont alors acheminés jusqu'à un silo de stockage, pour être plus tard transportés vers une décharge spécialisée.
- 4 Les gaz traités sont, eux, expulsés par la cheminée grâce à un ventilateur.



DES CONTRÔLES D'ENVERGURE



De nombreuses mesures permettront de garantir la fiabilité du procédé technique du Centre de valorisation des déchets d'Echillais :

- Une cinquantaine de campagnes d'analyses visant à suivre les performances du centre (mâchefers, compost, cheminée, environnement proche et lointain de l'usine) sont prévues chaque année.
- Des contrôles récurrents de l'ensemble des données à surveiller ont été instaurés. Ils sont mensuels pour les dioxines, trimestriels pour le REFION³, semestriels pour les métaux lourds...
- En ce qui concerne les principales émissions de polluants atmosphériques, les mesures sont effectuées en continu (soit toutes les 10 secondes) et analysées tous les mois.
- Un plan de suivi de l'environnement est également mis en place pour confirmer les bonnes performances des installations (via des prélèvements sur la chaîne alimentaire, les végétaux, les précipitations et les sols).

L'ensemble de ces mesures de contrôle et de suivi représente un budget annuel estimé à 200 000 € HT par an (hors investissement dans les équipements de contrôle).

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), le Centre Multifilières fera l'objet d'un suivi par la DREAL⁴. Elle est également soumise à une autorisation d'exploiter, délivrée par le préfet le 15 octobre 2014.

L'installation ne présentant pas de risque industriel majeur, elle n'est pas classée Seveso.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'utilisation de filtres de fumées réduit de façon considérable les émissions de particules et de gaz émis, et l'exposition des populations riveraines.

Avec les nouvelles normes environnementales, **les usines d'incinération sont les installations industrielles de combustion les plus contrôlées.** Leurs émissions sont les plus limitées par la réglementation en France et en Europe, et elles sont soumises à des valeurs limites extrêmement basses afin de préserver la santé des riverains.

LEXIQUE

¹ **Institut national de Veille Sanitaire** : Établissement public, placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé, l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS) réunit les missions de surveillance, de vigilance et d'alerte dans tous les domaines de la santé publique.

² **Anses** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

³ **REFIOM** : Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Il s'agit des résidus solides collectés après le traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution.

⁴ **DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.